



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P182_2022

Date : 16/05/2022

OBJET : Modification du tableau des emplois

Exposé

Pôle Proximité et Aménagements

Pôle de Proximité des Pieux

Suite à départ en retraite, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps non complet de 9h40 en qualité d'Opérateur hygiène des locaux PP. Les Pieux 19.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps non complet de 12h30 en qualité d'Opérateur hygiène des locaux PP. Les Pieux 2.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps non complet de 12h30 en qualité d'Opérateur hygiène des locaux PP. Les Pieux 7.

Suite à départ en retraite, il est proposé la fermeture de :

- 1 poste sur le grade d'agent de maîtrise à temps non complet de 31h30 en qualité d'Opérateur hygiène des locaux PP. Les Pieux 4.

Direction Urbanisme et Foncier

Suite à mobilité interne, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité de responsable de service instructeur Est Cotentin.

Il est proposé la création de :

- 1 poste dans le grade d'ingénieur territorial à temps complet en qualité de chargé de projet foncier.

Pôles des Services techniques

Direction du Cycle de l'Eau

Suite à départ en retraite, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'agent d'exploitation eau potable Cherbourg 4.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'agent d'exploitation St Sauveur le Vicomte 4.

Il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'agent d'exploitation Valognes/St Sauveur le Vicomte 1.

Direction des Déchets Ménagers et Assimilés

Suite à départ en retraite, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'équipier pôle proximité La Hague 7.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'équipier pôle proximité CEC chauffeurs matin 2.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'ambassadeur de tri et de la prévention 6.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'ambassadeur de tri et de la prévention 4.

Suite à mutation, il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe) à temps complet en qualité d'ambassadeur de tri et de la prévention 7.

Direction Générale

Il est proposé la création de :

- 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché territorial principal) à temps complet en qualité de chargé de mission communication interne.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Décide

- **De modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	9h40/35h	Création	<i>Pôle de Proximité des Pieux</i> Opérateur hygiène des locaux PP. Les Pieux 19
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	12h30/35h	Création	<i>Pôle de Proximité des Pieux</i> Opérateur hygiène des locaux PP. Les Pieux 2
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	12h30/35h	Création	<i>Pôle de Proximité des Pieux</i> Opérateur hygiène des locaux PP. Les Pieux 7
Grade d'agent de maîtrise	1	31h30/35h	Fermeture	<i>Pôle de Proximité des Pieux</i> Opérateur hygiène des locaux PP. Les Pieux 4

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction Urbanisme et Planification</i> Responsable de service instructeur Est Cotentin
Grade d'ingénieur territorial	1	TC	Création	<i>Direction Urbanisme et Planification</i> Chargé de projet foncier
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Agent d'exploitation eau potable Cherbourg 4
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Agent d'exploitation St-Sauveur le Vicomte 4
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction du Cycle de l'Eau</i> Agent d'exploitation Valognes/St Sauveur le Vicomte 1
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction des Déchets Ménagers et Assimilés</i> Ambassadeur de tri et de la prévention 4
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction des Déchets Ménagers et Assimilés</i> Ambassadeur de tri et de la prévention 6

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction des Déchets Ménagers et Assimilés</i> Ambassadeur de tri et de la prévention 7
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction des Déchets Ménagers et Assimilés</i> Équipier pôle proximité La Hague 7
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe, adjoint technique territorial principal de 1ère classe)	1	TC	Création	<i>Direction des Déchets Ménagers et Assimilés</i> Équipier pôle proximité CEC chauffeurs matin 2
Cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché territorial principal)	1	TC	Création	<i>Direction Générale</i> Chargé de mission communication interne

- **De dire** que toutes les créations d'emplois seront effectives au lendemain du contrôle exécutoire et que toutes les fermetures seront effectives à compter du 1^{er} du mois suivant le contrôle exécutoire,
- **De dire** que pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles L. 332-14 et L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire** que la collectivité se réserve le droit de pourvoir le poste de directeur général des services via l'article L. 343-1 du Code Général de la Fonction Publique. Le recrutement interviendrait sur l'emploi de directeur général des services d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, dans cet emploi, à l'un des échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1er-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,

- **De dire** que la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal,
- **D'autoriser** son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS NON COMPLET
-------------------	------------	-----------------------	-------------------	-------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE

DGS d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants	A	1	1	0
DGA des services des communes de 150 000 à 400 000 habitants	A	6	3	0
Administrateur général	A	1	0	0
Administrateur hors classe	A	2	1	1
Administrateur territorial	A	3	1	0
Directeur territorial	A	1	0	0
Attaché hors classe	A	13	0	0
Attaché Principal	A	53	22	1
Attaché territorial	A	74	27	0
Secrétaire de mairie	A	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	52	20	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	54	12	0
Rédacteur territorial	B	67	19	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	67	41	3
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	69	18	3
Adjoint administratif territorial	C	104	50	3
TOTAL		567	215	12

FILIERE ANIMATION

Animateur principal de 1ère classe	B	6	4	0
Animateur principal de 2ème classe	B	3	1	0
Animateur	B	13	3	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	30	5	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	34	4	0
Adjoint d'animation territorial	C	83	28	7
TOTAL		169	45	8

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur général	A	1	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	2	1	1
Ingénieur en chef	A	3	0	0
Ingénieur hors classe	A	13	2	0
Ingénieur Principal	A	35	12	0
Ingénieur territorial	A	55	22	0
Technicien Principal 1ère classe	B	44	26	0
Technicien principal 2ème classe	B	39	12	0
Technicien territorial	B	53	17	0
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	321	146	11
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	252	73	34
Adjoint technique territorial	C	317	151	34
Agent de maîtrise Principal	C	72	42	1
Agent de maîtrise	C	123	46	5
TOTAL		1330	550	86

FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Puéricultrice hors classe	A	3	1	0
Puéricultrice classe supérieure	A	3	1	0
Puéricultrice classe normale	A	2	1	0
Assistant socio-éducatif hors classe	A	1	0	0
Assistant socio-éducatif classe supérieure	A	1	0	0
Assistant socio-éducatif classe normale	A	1	0	0
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	2	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	15	9	1

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

9

1

SLO

ID : 050-200067205-20220519-P182_2022-AR

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	14		
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	19		
ATSEM Principal de 1ère classe	C	19		
ATSEM Principal de 2ème classe	C	18	10	6
Agent social principal 1ère classe	C	3	1	1
Agent social principal 2ème classe	C	5	2	1
Agent social territorial	C	15	12	8
TOTAL		121	67	30

FILIERE SPORTIVE

Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	0	0
ETAPS Principal 1ère classe	B	7	6	0
ETAPS Principal 2ème classe	B	6	4	0
ETAPS	B	16	15	0
Opérateur APS qualifié	C	1	0	1
TOTAL		31	24	1

FILIERE CULTURELLE

Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	0
Ass. d'Ens. Artist. Principal 1ère classe	B	18	10	6
Ass. d'Ens. Artist. Principal 2ème classe	B	14	8	8
Ass. d'Ens. Artistique	B	9	6	6
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	1	1
Ass. De conservation principal de 1ère classe	B	1	1	0
TOTAL		48	27	21

HORS FILIERE

Animateur du patrimoine		1	1	0
CDI Droit privé		5	5	0
TOTAL		6	6	0

TOTAL GENERAL		2272	934	158
----------------------	--	-------------	------------	------------